PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 14 JANVIER 2019 À 19H30

Tenue à la salle du conseil municipal
au 26, rue du Marché à Roxton Falls, à 19h30

À laquelle sont présents

Le maire :	M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers :	M. Daniel Roy
	M. Marcel Bonneau
	Mme Lynda Cusson
	Mme Mélanie Valois
	Mme Marie-Eve Massé

Formant quorum sous la présidence de ~~Madame la Mairesse suppléante~~

Rés. #23-02-2019 **Monsieur le Maire**

Est absent : M. Michel Massé

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière

Moment de réflexion
Le quorum est constaté; après un moment de réflexion, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

01-01-2019 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

02-01-2019 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 portant sur le budget 2019 et de la 2e séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2018

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 portant sur le budget 2019 et de la 2e séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2018, en apportant toutefois les corrections suivantes :

- Page 397, résolution #198-12-2018, 2e paragraphe : (…) municipal pour ~~2018~~ **2019** (…).
- Page 399, résolution #203-12-2018, il est proposé par Marie-Eve **Massé**
- Page 408, résolution 219-12-2018, tableau des dépenses : Grand total des dépenses : ~~1 265 000$~~ **1 357 000$**
- Page 412, résolution #222-12-2018, article 7 : (…) pour l'année financière ~~2018~~ **2019;**

Adoptée

03-01-2019 Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	56 116.06$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	12 946.11$
VOIRIE MUNICIPALE	25 887.08$
HYGIÈNE DU MILIEU	14 148.67$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	4 534.15$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	100.00$
LOISIRS ET CULTURE	2 981.30$
FRAIS DE FINANCEMENT	21 451.18$
IMMOBILISATIONS	29 137.38$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2018:	167 301.93$

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de janvier 2018 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

04-01-2019 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal fait rapport des différents travaux qui ont eu lieu durant le mois et des travaux à venir. Certains ont engendrés ou vont engendrer des dépenses particulières, soit :

Ramassage de la neige
Le 5 décembre 2018, le chargement de la neige a été fait dans les rues de la municipalité.

Travaux de reprofilage de fossé au 60, rue Ste-Marguerite
L'inspecteur municipal a procédé à des travaux de reprofilage du fossé d'amenée de l'eau de la rue Ste-Marguerite jusqu'au lac situé sur la propriété du 60, rue Ste-Marguerite, en collaboration avec le propriétaire. Ces travaux ont été réalisés de façon à s'assurer que l'eau provenant de la rue Ste-Marguerite et des autres fossés qui s'y déversent puisse s'écouler librement jusqu'au lac, qui est le point naturel le plus bas qui reçoit les eaux. Une cuve a été aménagée à la sortie du tuyau, près du lac et une membrane géotextile a été installée ainsi que des pierres pour assurer le bon drainage. Une surveillance sera exercée périodiquement par l'inspecteur pour s'assurer que l'écoulement de l'eau se fait librement.

Branchement d'égout au 388, rue Notre-Dame
Les propriétaires de la résidence située au 388, rue Notre-Dame ont décidé de refaire leur branchement d'égout, suite à une problématique de blocage sur leur terrain.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses nécessaires pour l'exécution des achats ci-haut mentionné.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments
Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments. Une copie du rapport annuel 2018 sur l'émission des permis est également déposée.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de décembre 2018

Une copie du rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en décembre 2018, est remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités
Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

Première période de questions de l'assistance
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

05-01-2019 Nomination du maire suppléant pour l'année 2019

Il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Marie-Eve Massé afin d'agir à titre de mairesse suppléante pour l'année 2019, laquelle remplit les fonctions du maire, en son absence ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.
Qu'elle soit également autorisée à signer les chèques émis par la municipalité.

Adoptée

06-01-2019 Nomination du substitut au maire pour siéger au conseil de la MRC d'Acton

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Marie-Eve Massé afin d'agir à titre de substitut au maire pour siéger au conseil de la MRC d'Acton pour 2019.

Adoptée

07-01-2019 Politique salariale 2019

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale remet aux élus le document intitulé « Politique salariale 2019 », lequel fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique salariale pour 2019, telle que présentée et d'autoriser le maire et la directrice générale à procéder à la signature du document.

Adoptée

08-01-2019 Solde des banques de temps au 31 décembre 2018 : autorisation de paiement

CONSIDÉRANT le tableau présenté par la directrice générale, intitulé « Liste des banques de temps » préparé en date du 9 janvier 2019, présentant le solde des banques de temps des employés au 31 décembre 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement des soldes des banques de temps des employés, tel que prévu dans les contrats de travail et tel que présenté dans le tableau préparé en date du 9 janvier 2019 et intitulé « Liste des banques de temps », pour un montant total de 5 928.66$.
Qu'il soit demandé au vérificateur de porter cette dépense au budget 2018, puisqu'il s'agit de banque d'heures de l'année financière 2018.

Adoptée

09-01-2019 Règlement #01-2019, Relativement au traitement des élus municipaux : avis de motion

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Marie-Eve Massé, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement #01-2019, Relativement au traitement des élus municipaux. Le projet de règlement est présenté lors de cette séance par Mme Massé, conformément à l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux.*

Adoptée

10-01-2019 Règlement #01-2019, Relativement au traitement des élus municipaux : adoption du projet de règlement

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement #01-2019, Relativement au traitement des élus municipaux, lequel prévoit ce qui suit :

Rémunération actuelle	**Salaire de base**	**Allocation de dépenses**	**Rémunération totale**
Maire	13 714.97$	6 857.49$	20 572.46
Conseiller	3 578.19$	1 789.09$	5 367.28$
Rémunération proposée	**Salaire de base**	**Allocation de dépenses**	**Rémunération totale**
Maire	14 866.70$	7 433.35$	22 300.05$
Conseiller	3 906.91$	1 953.45$	5 860.36$

Le règlement prévoit aussi une indexation du salaire des élus municipaux, qui consiste dans l'augmentation du montant applicable pour l'exercice précédent, d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.
Le règlement prévoit également que lorsque la durée de remplacement du maire par son suppléant atteint 30 jours, la municipalité versera à ce dernier une rémunération additionnelle, pour qu'il reçoive, pendant toute la durée du remplacement, une somme égale à 75% de la rémunération du maire, pendant cette période.
Le règlement #01-2019 abroge le règlement #01-2009 et son entrée en vigueur sera rétroactive au 1er janvier 2019 conformément à l'article 2 de la *loi sur le traitement des élus municipaux.*

Adoptée

Ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) : paramètres financiers visant le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période de 2019-2023
La directrice générale informe les élus des paramètres financiers concernant le programme TECQ 2019-2023, lequel prévoit un montant de base de 498 000$ plus une somme de 226.98$/habitant. Les modalités d'application du programme sont à venir.

11-01-2019 Contributions financières aux différents organismes et autres pour 2019 : fixation des montants attribués aux différents organismes et modalités de versement

CONSIDÉRANT la liste intitulée « Municipalité du Village de Roxton Falls – Quotes-parts ou dépenses à ajouter à la liste des comptes- Année 2019 », laquelle prévoit l'ensemble des contributions financières aux différents organismes supportés par la municipalité, quotes-parts et autres, de même que les modalités de versement durant l'année 2019;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Marcel Bonneau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et adopter la liste intitulée « Municipalité du Village de Roxton Falls – Quotes-parts ou dépenses à ajouter à la liste des comptes-Année 2019 » et d'autoriser les dépenses et déboursés qui s'y rapportent.
Qu'une vérification soit faite pour confirmer le montant qui a été alloué à la RIPI de Roxton Falls.

Adoptée

12-01-2019 Chapdelaine Assurances & Services Financiers : offres de protection d'assurances supplémentaires

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite aux différentes offres de protection d'assurances supplémentaires offertes par courriel en date du 11 janvier 2019 par Mme Nicole Gaudette, courtier en assurance de dommages.

Adoptée

13-01-2019 Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé, en juin 2016, la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restrictions du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre ($17 millions pour la mise en place et $5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur la marche noire;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT QUE le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de $2 millions à $2 milliards), vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées (en santé mentale, par exemple);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mélanie Valois
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction;

QUE le Conseil municipal exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace;
QUE le Conseil demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

QUE le Conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes feu et la « démonisation » de leurs propriétaires.
QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec, à la MRC d'Acton et à toutes ses municipalités.

Adoptée

Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation : orientation visant une demande d'aide financière pour le volet 2 du Programme d'aide financière de l'Agence municipale 911

La directrice générale explique aux élus la possibilité d'aller chercher une aide financière de 10 000$ pour la mise en place des dispositions relatives au Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation. Le dossier est à suivre en février ou mars 2019.

14-01-2019 Arrêts toutes directions angle Notre-Dame (route 139) et du Marché : demande d'intervention du Ministre des transports, François Bonnardel et l'appui du député de Johnson, M. André Lamontagne

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Village de Roxton Falls tente, depuis 2014, de convaincre le Ministère des transports de l'importance de l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Notre-Dame (route 139) et du Marché, dans le but ultime d'assurer la sécurité des usagers de cette intersection de plus en plus achalandée;

CONSIDÉRANT QU'après différentes rencontres avec les représentants du MTQ, il s'avère que l'implantation d'arrêts toutes directions à cette intersection n'est pas justifiée, au point de vue de la non-satisfaction à des critères d'analyse établis par le MTQ pour des intersections similaires et qu'en plus, il semble que l'implantation d'arrêts toutes directions non justifiés, aurait pour effet de conduire les usagers à glisser sur les arrêts, plutôt que de s'y immobiliser complètement, ce qui engendrerait un faux sentiment de sécurité chez les usagers plus vulnérables (piétons, cycliste, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le MTQ propose plutôt l'implantation d'avancées de trottoirs, afin de limiter le stationnement à proximité de l'intersection et ainsi améliorer la visibilité des usagers en attentes de traverser, mais que bien que la problématique soit reconnue par le MTQ, la solution proposée demeure sous l'entière responsabilité financière de la Municipalité, ce qui est un non-sens;

CONSIDÉRANT QUE la population de Roxton Falls continue de réclamer l'implantation d'arrêts toutes directions à cette intersection, puisqu'il existe un réel danger pour les piétons qui s'engagent pour traverser la rue Notre-Dame, tel que démontré dans une pétition signée par plus de 545 citoyens et usagers et déposée au MTQ en septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers de l'intersection des rues Notre-Dame (route 139) et du Marché, c'est-à-dire celle des piétons, des cyclistes et des automobilistes (celle des motoneigistes et des quadistes en hiver également), fait toujours partie des priorités des membres du conseil et que la population interpelle régulièrement les élus à ce sujet, afin que des arrêts toutes directions soient implantés pour sécuriser définitivement cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE lors de travaux de réfection réalisés à Roxton Falls en août 2017, l'utilisation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Notre-Dame (route 139) et du Marché a été testé, puisqu'un détour était imposé par la rue du Marché et que des arrêts toutes directions ont été implantés pour la durée des travaux à cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE durant un peu plus de 2 semaines, les arrêts ont fait en sorte que la population en générale a constaté une meilleure circulation des usagers de cette intersection et que la vitesse sur la rue Notre-Dame a été grandement réduite, particulièrement au niveau des véhicules lourds qui sont en très grand nombre sur la rue Notre-Dame (route 139), ce qui a été largement apprécié par la population et a véritablement été vécu comme un « projet pilote » concluant;

CONSIDÉRANT QUE la piste cyclable *La Campagnarde*, emprunte également cette intersection dans sa trajectoire, amenant ainsi la circulation de nombreux cyclistes pendant les mois d'avril à octobre approximativement et que pendant les mois d'hiver, des motoneigistes et des quadistes utilisent aussi cette même intersection dans leur parcours;

CONSIDÉRANT l'implantation récente d'un nouveau commerce à cette intersection, soit une pharmacie, ce qui a pour effet d'augmenter considérablement l'affluence de circulation à cette intersection, autant au niveau des véhicules que des piétons, ce qui justifie encore plus de procéder immédiatement à l'implantation des arrêts toutes directions;

CONSIDÉRANT QUE la revendication de la Municipalité du Village de Roxton Falls s'inscrit dans une démarche préventive, afin d'éviter que des événements tragiques viennent documenter les statistiques à cette intersection;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander l'intervention du Ministre des Transports et député de Granby, Monsieur François Bonnardel, pour que l'implantation d'arrêts toutes directions à l'intersection des rues Notre-Dame (route 139) et du Marché soit réalisé dans les meilleurs délais possibles, pour une question de prévention et de sécurité des usagers de cette intersection.
Que l'appui du député de Johnson, Monsieur André Lamontagne, soit également demandé.

Adoptée

15-01-2019 <u>Société québécoise de gestion écologique de la peinture (Éco-Peinture) : autorisation de signature pour la nouvelle entente visant la récupération de la peinture et des huiles (nouvelle tarification et nouveau contenant)</u>

CONSIDÉRANT QUE la Société québécoise de gestion écologique de la peinture propose une nouvelle entente visant la récupération de la peinture et des huiles, laquelle propose une nouvelle tarification et l'utilisation d'un nouveau contenant;

CONSIDÉRANT QUE l'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrite;

PAR CONSEQUENT, il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, Jean-Marie Laplante, et la directrice générale, Julie Gagné, à signer la nouvelle entente proposée par la Société québécoise de gestion écologique de la peinture.

Adoptée

16-01-2019 <u>Rue St-André, secteur non-desservi par le réseau d'égout : suivi de l'évaluation budgétaire du projet de raccordement par branchement privés</u>

CONSIDÉRANT QUE les élus prennent connaissance de l'évaluation budgétaire préparée par la directrice générale, faisant état des coûts projetés pour procéder au raccordement par branchements privés et poste de pompage individuel pour 6 entrées de service, pour les propriétés actuellement non-desservies par le réseau d'égout municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite maintenant rencontrer les propriétaires concernés, afin de leur présenter le projet ainsi que les coûts potentiels qui y sont rattachés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inviter les propriétaires actuellement non-desservis par le réseau d'égout de la rue St-André, pour leur présenter le projet de raccordement par branchements privés et poste de pompage individuel, le mardi 29 janvier 2019 à 19h00.

Adoptée

17-01-2019 L'Express du Camion : suivi – entreposage de véhicules sur la propriété située au coin des rues Richard-Audet et de l'Église (suivi résolution #215-12-2018)

CONSIDÉRANT la résolution #215-12-2018;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre entre le maire et les responsables de l'Express du Camion, il s'avère que le tas de sable présentement en place ne pourra être retiré avant le printemps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne souhaite pas statuer sur le renouvellement ou non de l'autorisation spéciale d'entreposage sur un terrain vacant à ce moment-ci et maintient sa volonté de voir le tas de sable retiré du terrain dès que les conditions le permettront;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité de reporter l'analyse du renouvellement ou non de l'autorisation spéciale d'entreposage sur un terrain vacant à la séance du mois de mai 2019.
Qu'il soit maintenu la demande de retirer le tas de sable et le maintien des conditions d'entreposage émises dans la résolution #268-11-2017, soit :

a. Limiter l'entreposage à des véhicules en état de marche et destinés à la revente, ainsi qu'aux remorques immatriculées appartenant et servant aux besoins de la compagnie. Ces remorques ne doivent pas servir à l'entreposage de matériel; elles doivent être entreposées vides.
b. Les véhicules et les remorques de la compagnie doivent être entreposés de façon ordonnée.
c. L'espace d'entreposage est délimité comme suit : un espace de 10 pieds des lignes de lots doit être laissé libre, du côté de la rue Richard-Audet, de l'Église et de la piste cyclable. Du côté de la limite de terrain adjacent au centre communautaire, l'entreposage doit se faire uniquement sur la partie plane du terrain; aucun entreposage dans la côte ne sera toléré.
d. Entreposer de 5 à 6 conteneurs vides maximum, le long de la piste cyclable et à la limite sud-ouest du lot #4 202 480, destinés à l'usage stricte de prêts aux clients, lesquels doivent demeurer ordonnés le long de la piste cyclable et vides.
e. L'allée d'accès doit être recouverte de gravier ou matériau susceptible d'éliminer tout soulèvement de poussière et toute formation de boue. L'Express du Camion doit faire en sorte d'éliminer toute formation de boue sur la rue Richard-Audet.

Adoptée

Bibliothèque municipale de Roxton Falls : dépôt des états financiers 2018
Une copie des états financiers 2018 (état des revenus et dépenses) est remise à tous les élus.

18-01-2019 Bibliothèque municipale de Roxton Falls : contribution financière pour 2019

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une contribution financière de 18 300$ à la Bibliothèque municipale de Roxton Falls, la contribution étant ventilée comme suit : 3 000$ pour l'achat de livres, 900$ pour l'administration, 6 900$ pour les salaires et un maximum de 7 500$ réservé pour le projet d'informatisation du système de prêt de livre, lequel projet sera présenté au FSPS en 2019.

Adoptée

19-01-2019 Maison jeunesse l'Oxy-bulle de Roxton : contribution financière pour 2019

Il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une aide financière de 7 000$ à la Maison jeunesse l'Oxy-bulle de Roxton pour l'année 2019.

Adoptée

20-01-2019 Les Loisirs de Roxton Falls Inc. : contribution financière pour 2019

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une contribution financière de 22 000$ aux Loisirs de Roxton Falls Inc. pour l'année 2019.

Adoptée

2e Période de questions de l'assistance (15 minutes)
Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question n'est adressée au conseil.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

_____
Signé à Roxton Falls, ce 14 janvier 2019

21-01-2019 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marcel Bonneau
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h20.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante Maire	Julie Gagné, gma Directrice générale et Secrétaire-trésorière